

LE MEMORIAL,
O U
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,
(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Quintidi 5 Thermidor, an Ve.
Dimanche, 23 juillet, 1797.

(N^o. 65.)

Vis conseil experts mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehunt
In majus :

ITALIE.

Milan, le 4 juillet (16 messidor). Le dispensateur suprême des destinées de l'Italie, Bonaparte, vient de notifier, par l'acte suivant, l'indépendance de notre république :

Proclamation du général en chef Bonaparte.

De Montebello, près Milan, le 11 messidor (29 juin) an 5.

La république cisalpine se trouvoit depuis nombre d'années sous la domination de la maison d'Autriche. La république française a succédé à cette dernière *par droit de conquête* ; elle y renonce dès aujourd'hui, et la république cisalpine est libre et indépendante. Reconnue par la France et par l'empereur, elle le sera bientôt de toute l'Europe. Le directoire exécutif de la république française, non content d'avoir employé son influence et les victoires des armées républicaines à assurer l'existence politique de la république cisalpine, étend plus loin ses sollicitudes ; et convaincu que, si la liberté est le premier des biens, une révolution qui s'ensuit est le plus terrible des fléaux, il donne au peuple cisalpin sa propre constitution, qui est le résultat des connoissances de la nation la plus éclairée. Le peuple cisalpin va donc passer du régime militaire à un régime constitutionnel. Pour que ce passage se fasse sans secousses, sans anarchie, le directoire exécutif a jugé devoir faire nommer, pour cette seule fois, les membres du gouvernement et du corps législatif ; de manière que le peuple ne nommera qu'après le laps d'un an aux places vacantes, conformément à la constitution. Depuis un grand nombre d'années il n'existoit plus de républiques en Italie ; le feu sacré de la liberté y étoit étouffé, et la plus belle partie de l'Europe étoit sous le joug des étrangers. Il appartient à la république cisalpine de faire voir au monde, par sa sagesse, son énergie, et la bonne organisation de ses armées, que l'Italie moderne n'a pas dégénéré, et qu'elle est encore digne de la liberté.

Signé, BONAPARTE.

Bonaparte, général en chef, au nom de la république française, et en conséquence de la proclamation ci-dessus, nomme membres du directoire de la république cisalpine, les citoyens Serbelloni, Alexandri, Moscati, Paradisi. Le cinquième membre sera nommé dans le plus court terme. Ces quatre membres seront installés demain à Milan.

Signé, BONAPARTE.

Cette installation du directoire eut lieu le 30 juin ; le général Bonaparte s'étant rendu ici à cet effet. Après la cérémonie, il y eut un repas splendide au palais national.

Hier, notre directoire a nommé l'administration départementale composée de cinq membres, et les quatre municipalités composées chacune de sept membres.

Le général Bonaparte doit bientôt nommer les membres du corps législatif, qui consistera en un *conseil des jeunes*,

de quatre-vingts membres, et en un *conseil des anciens*, de quarante.

La république est divisée en huit départemens, et comprend, *en ce moment*, le Milanais, le Mantouan, les duchés de Modène et de Reggio, le Bergamasque et le Crémisque : peut-être le Brescien sera-t-il incorporé à notre nouvelle république.

AUTRICHE.

Vienne, le 8 juillet (20 messidor). On continue ici les préparatifs de guerre. Le recrutement en Bohême se pousse avec activité ; il est arrivé ici depuis quelque tems un grand nombre de ces recrues, pour être équipées et armées. Les forces de la maison d'Autriche sont actuellement portées, dans un état dressé à cet effet, à 438,000 hommes, non compris la cavalerie hongroise, qui n'est point soldée par le gouvernement.

La conduite des généraux Werneck et Kray, dans les affaires qui ont eu lieu sur le Rhin, a été examinée et jugée par un conseil de guerre. Le premier a reçu sa démission avec demi-pension ; et le second, après un arrêt de quinze jours, continuera d'être employé, et passera à l'armée d'Italie.

Des lettres de Laibach, du 26 juin, portent qu'il y étoit arrivé un général et cent vingt officiers français, venant de la Hongrie, et dont l'échange devoit s'effectuer incessamment.

BELGIQUE.

Bruzelles, le 2 thermidor (20 juillet). Le chirurgien Krein, convaincu de plusieurs assassinats et condamné à mort par le tribunal criminel de notre département (voyez le n^o. 63), vient de rappeler de cette sentence au tribunal de cassation. Aucun défenseur officieux ne veut lui prêter son ministère : l'ex-conventionnel Mallarmé, qui, comme on l'a déjà dit, avoit défendu en frère et ami ce scélérat, lui a renvoyé ses papiers..... Jamais le peuple n'a montré un acharnement aussi grand contre un coupable ; il est vrai que les crimes de ce chirurgien sont du genre le plus atroce.

L'église, dite de Caudenberg, érigée en temple de la loi, avoit été rendue au culte catholique, d'après un arrêté de l'administration centrale du département. On étoit occupé à la réhabiliter et à l'approprier au service divin, lorsqu'il est arrivé une lettre du ministre de l'intérieur Benezoch, défendant à cette administration de mettre son arrêté à exécution. En conséquence cette église va être de nouveau convertie en temple de la loi ; et déjà les mitaires en ont

pris possession avant-hier. Ainsi, les jours de décade, les soldats et autres continueront d'aller dans ce lieu fumer et rire, tandis qu'un apôtre de la liberté leur débitera, comme auparavant, un prône civique, composé des morceaux saillans de la *Décade philosophique*, de *l'Ami des Lois*, du *Journal des Hommes libres*, de la *Sentinelle*, etc.

F R A N C E.

Paris, le 3 thermidor.

Nous avons parlé au sujet de la fête du 14 juillet, du concours d'ouvriers qu'on a vus ce jour-là dans les cours du directoire, tandis que les boutiques et les ateliers sembloient aussi occupés de coutume : nous conjecturâmes que c'étoit des ouvriers oisifs et mutins. Nos soupçons n'étoient que trop fondés. Nous sommes informés, à présent, que depuis plus de trois semaines, cette espèce d'hommes demande, à la fois, augmentation de salaire et diminution de travail; injurient leurs maîtres, et passent leur vie au cabaret, sans qu'on puisse dire d'où leur vient l'argent qu'ils y dépensent.

Ils commencent à s'attrouper avant-hier; il y eut une rixe sanglante dans la rue des Ménétriers. Hier, cinq ou six cents étoient rassemblés rue des Martyrs. L'apparition subite d'environ cent cinquante hommes de troupes, dont moitié cavalerie, troubla leurs délibérations et leurs festins. Beaucoup se sauvèrent : deux ou trois se cassèrent les bras ou les jambes en sautant des murs. Environ cent cinquante furent enveloppés et emmenés par la rue Montmartre. Le public paroissait fort attentif et même un peu inquiet d'un enlèvement si considérable. Un seul homme éleva la voix, et dit : *Ce sont les honnêtes gens qu'on enlève*. Un jeune homme qui passoit, se mit à applaudir d'une manière si ironique et si plaisante, qu'un éclat de rire universel fit décamper l'orateur. Fi! le jacobin, crièrent les bonnes femmes.

On assure que le 28 messidor une vingtaine de députés étoient à dîner ensemble pendant que l'on procédoit à l'appel nominal sur la déclaration à exiger des ministres du culte. Un de leurs collègues s'empressa de les aller chercher, mais ils ne voulurent pas se déranger; et s'excusant sur ce qu'il y avoit assez de monde pour voier, ils restèrent à table; cependant le résultat a été contraire faute de trois voix; une quatrième eût confirmé la résolution de la veille. Législateurs, si c'est avec cette insouciance que vous remplissez vos devoirs, vous êtes perdus et vos collègues laborieux, et la France entière avec vous.

Il y a dans Paris plus de six mille officiers réformés et qui sont venus sous divers prétextes. Représentans, ces officiers n'ont pas tous de mauvaises intentions, mais rappelez-vous de vendémiaire. Tel homme oisif et qui n'aime pas le directoire dont il est mécontent, servira cependant sa cause au besoin, et tirera sur le peuple à mitraille comme on l'a déjà fait.

Dans plusieurs réunions nombreuses, on exprime des regrets inciviques pour un régime pros crit....

Cette phrase du rapport du ministre de la police sur la situation de Paris, est la même dans tous les journaux, à cela près que le *Rédacteur* dit, pour l'*ancien régime*.

Cette même phrase est équivoque dans l'une et l'autre leçon; car il y a actuellement deux anciens régimes, tous deux *proscrits*, le régime royaliste et celui de Robespierre.

Mais si le ministre de la police entend parler de regrets

exprimés pour le royalisme, dans des réunions nombreuses, on le somme de nommer ces réunions; ON L'EN DÉFIE.

S'il parle des regrets pour Robespierre, oh! oui, ils retentissent dans le cercle social de Bonneville, dans les tripots de Lebois, dans les tabagies d'Antonelle, dans les groupes de la porte Saint-Martin, et autres réunions où l'on fournit aux bénévoles, du *fricot*, du vin, de l'argent.

Allons, allons, M. Lenoir, vous faites l'ignorant, vous faites le fin...; et vous croyez qu'on ne prendra pas soin d'éclaircir vos amphibologies, de redresser vos tortuosités?... Croyez-moi; le monde s'est un peu raffiné: il ne faut plus mentir....

On parle généralement de la rentrée de Petiet au ministère de la guerre, et du refus très-noble qu'en a fait le général Hoche.

Le citoyen Talot, dans une lettre qu'il nous adresse, nie qu'il ait provoqué en aucune manière le général Pichegru. Voici les propres mots de sa lettre.

« Je connois, j'estime beaucoup Pichegru. Personne plus » que moi n'apprécie les services distingués qu'il a rendus à » la république, et n'est plus l'admirateur de sa gloire. Loin » de provoquer un citoyen aussi recommandable, je me » fais un devoir de le vénérer. »

Cette opinion fait honneur au représentant Talot, et nous rectifions volontiers l'erreur qui avoit fait prendre le change sur ses sentimens.

Fermeté en cas de surprise.

Clermont, Bordeaux, Alby, Arras viennent de voir de nouvelles scènes de fureur jacobine. Nous ne savons point encore les détails d'Alby. Mais ceux de toutes les autres communes prouvent que l'infamie secte ne passe aucun moment sans conspirer : mais que par-tout UN SEUL MOMENT de courage suffit pour la repousser. Voyez à Clermont un repaire de brigands; le bois de la Cros où ils se sont retirés comme des loups, assailli au moment où heurlant leur Marseille, le poignard en main, le bonnet rouge sur la tête; ils menaçoient d'en sortir et de se jeter sur la ville. *Ils fuient*, ils sont vaincus par un nombre de citoyens très-inférieur, qui se tenoit très-paisible, qui ne chantoit rien, qui ne prétend donner ni recevoir de la peur. Voyez à Arras, le 14 juillet, l'exaspération, l'oppression, l'insulte, la terreur y sont au comble. Tricotet, ci-devant commandant sous Robespierre, anime des soldats, fait courir la cavalerie dans les rues. Tout est dans la consternation. Une voix, une seule voix crie aux armes, et les armes paroissent. En un quart-d'heure cette grande et belle place d'Arras est pleine de citoyens : les jacobins *fuient*; quatre jours après, à peine se souvenoit-on du trouble. Qu'avoient fait les citoyens? Ont-ils massacré; ont-ils seulement puni *Tricotet* à cause de tout le mal? Non : c'est à eux-mêmes qu'il doit son salut. Le peuple sans eux en eût fait justice. Qu'ont-ils donc fait? Pris les armes, veillé, maintenu l'autorité des magistrats : bel exemple, messieurs les Parisiens. Voyez enfin Bordeaux. Un club de Salmichiens, dit de *l'Académie*, casse ses propres vitres pour en accuser les royalistes. Un club de matelots s'unit à ces académiciens. *Satyre-le-Gris*, l'Antonelle du pays, rassemble les marins : et voilà à l'instant tous les jeunes gens surpris, insultés, frappés; un enfant de quatorze ans (les barbares!) reçoit un coup de pistolet. A l'instant, ces mêmes jeunes gens mettant un terme à leur patience, s'avancent sur ces hommes té-

roces..... et les hommes féroces, font ce qu'ils feront par-tout..... ils fuient.

Suite de l'article sur les faux calculs des conspirateurs.

Plus on y réfléchit, et plus on est convaincu que les trois membres du directoire qui gouvernent seuls la France depuis huit jours, ne peuvent long-tems former une association avec les premiers fondateurs de la constitution de 1791. Je suppose en effet que toutes les places importantes, après celles du directoire, soient données à des hommes tels que MM. de Taleyrand, Montesquiou, Lameth et quelques autres. Eh bien ! voici quel sera le résultat infaillible d'une telle mesure. MM. de Montesquiou, Lameth, Taleyrand et leurs pareils, trouveront toujours leur destinée au-dessous de leurs prétentions naturelles ; ils se rappelleront avec amertume, qu'une disgrâce sous la monarchie, leur auroit beaucoup plus laissé que ne leur donne une telle élévation dans notre république : d'ailleurs, sont-ils bien sûrs d'avoir assez dévouillé le *viel homme*, pour ne rien montrer des habitudes, des manières et des souvenirs de leur première éducation ? Je ne doute pas assurément de la souplesse des anciens courtisans de Versailles ; mais ira-t-elle jusqu'à complaire à la simplicité rustique, ou à la fougue républicaine de leurs nouveaux maîtres ? Leurs dehors aimables et brillans blesseront bientôt les yeux de l'autorité jalouse, et repousseront la confiance de tous les conjurés subalternes.

Le peuple jacobin (et déjà il se rallie et guette sa proie derrière le cercle constitutionnel), ce peuple vil et féroce accusera, selon son usage, ses nouveaux chefs, quand ils l'auront mené à la victoire. Les avantages qui les distinguent, seront autant de crimes ; et les caresses perfides du monstre de l'anarchie, ne tarderont pas à se changer en fureur contre les mains imprudentes qui viennent de briser sa chaîne.

C'est en vain qu'on croira le tromper et l'adoucir. Ce rêve fut celui de tous les factieux. L'expérience a prouvé combien il étoit chimérique.

Et ne voit-on pas déjà les politiques du *cercle constitutionnel*, prodigier, dans leurs écrits, les hyperboles, les barbarismes et la démente du langage révolutionnaire, comme dans les plus beaux jours de 1793 ? *Retrempons-nous dans le peuple*, écrit un de leurs orateurs, en lettres majuscules, à tous les coins des rues de Paris. Cette phrase étoit familière à l'orateur et à l'amî du peuple. Marat, Martel, Camille Desmoulins et Danton, de glorieuse mémoire, n'ont jamais mieux dit ; et quand on parle comme eux, on a vraisemblablement les mêmes projets.

Je ne doute pas que le *cercle constitutionnel* ne parvienne promptement à la haute destinée de ce premier club, qui, sous les Mirabeau, les Barnave et les Lameth, ne vouloit, dit-on, que défendre la constitution, et qui la détruisit de fond en comble au milieu du sang et des ruines, sous Danton et Robespierre. Ses conducteurs auront sans doute le plaisir de se faire précéder d'un grand nombre de victimes ; mais elles ne feront que leur indiquer la route, et cette certitude doit un peu troubler le triomphe des chefs de la faction. Quoiqu'ils ne soient pas des hommes supérieurs, ils sont loin d'être assez vils et assez médiocres pour que la populace leur obéisse long-tems. Ils la gouverneront un seul jour peut-être, et ils en seront gouvernés à leur tour et pour jamais. S'ils ne veulent pas se plonger avec elle jusques dans la fange et dans le sang où elle se plaît, la hache révolutionnaire punira leur refus, et ne leur rendra pas l'honneur.

Ils n'avoient qu'un parti noble à prendre et c'étoit même celui de la prudence. Ils devoient se jeter dans les bras de tous ceux avec qui une éducation commune leur donnoit quelques rapports. L'esprit, les graces et les lumières peuvent en France effacer plus d'un souvenir. Des hommes aimables et éclairés avoient droit de tout espérer en s'adressant à l'élite de leurs concitoyens. Mais le parti qu'on leur fait prendre, seroit pour eux un arrêt irrévocable d'ignominie et de mort. Ils seroient forcés d'être pires qu'ils ne sont, et leur avilissement ne retarderoit que de peu de jours leur chute et leur supplice. Puissent-ils écouter les conseils d'un ami de leur gloire et d'un ennemi de l'anarchie ! F.

Aux rédacteurs du Mémorial.

Sens, 18 juillet.

Dites, je vous prie, Messieurs, redites quelque chose de l'infamale perfection de l'esprit jacobin à Sens, du président municipal Moreau de Vormes, de nos fêtes décadaires qui vont leur train comme si la loi ne les eût pas abrogées. Tous les décadis rassemblement armé et réunion à la salle du club, et cela au son des cloches, de ces cloches qui font tant de peur quand elles sonnent le paisible *angelus*.

Tous les soirs rassemblement à la salle municipale sous prétexte de la lecture des nouvelles. De malheureux ouvriers et vigneron qui seroient couchés à neuf heures attendent cette lecture jusqu'à onze heures.

Mais quel orateur que ce Moreau de Vormes ! il falloit l'entendre à la fête du 14 juillet : Collot-d'Herbois et Billaud-de-Varennes n'y feroient œuvre.

Avec cela les honnêtes gens n'ont nulle peur tant qu'ils n'auront à craindre que huit à neuf cent jacobins de Sens ; il y a cent cinquante ou deux cents personnes très-résolues à leur résister : il n'en faut pas davantage ; mais gardez-vous d'une secousse à Paris, la commotion s'étendrait sur-le-champ par la communication de toutes les cavernes jacobines : toute la route de Lyon en est pleine.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE DUMOLARD.

Séance du 4 thermidor.

Le conseil adopte la rédaction définitive du projet de Gilbert-Desmolières, portant abrogation de l'art. 2 de la loi du 3 frimaire an 4, relatif aux négociations à faire par la trésorerie nationale. Les commissaires de la trésorerie sont autorisés à faire, sous leur responsabilité personnelle, les négociations nécessaires au service. Néanmoins les anticipations sur les revenus courans ainsi que la disposition ou délégation des recettes arriérées, ne pourront être faites qu'en vertu de loix expresses. L'urgence des paiemens sera déterminée par le directoire. La solde et la subsistance des troupes de terre et de mer, seront payées par préférence, sans qu'il soit besoin d'un arrêté d'urgence.

Un message du directoire porté en substance ce qui suit : « Il ne faut pas confondre l'ordre de mouvement donné aux troupes avec l'ordre de troupes. Il est vrai que quelques troupes ont reçu ordre de marcher, mais c'étoit pour une destination lointaine. Quant à l'ordre de route, le directoire n'a pu connoître encore par qui il avoit été donné ; il est seulement constant que le citoyen Lesage, commissaire des guerres

à Charleville, a fait préparer des logemens pour les troupes à Laferté-Aleps. Au reste on varie beaucoup sur la distance qui sépare cette commune du lieu où le corps législatif tient ses séances. Le directoire l'avoit cru de onze lieues, mais la dernière édition du dictionnaire de Vosgien (ris et murmures), l'a fait de 13 lieues, etc.

Un second message du directoire transmet le tableau des troupes stationnées dans Paris et dans ses environs.

Le conseil, jugeant que la prudence ne permet pas de rendre ce tableau public, le renvoie à la commission, sans en prendre connoissance. Les deux messages seront imprimés; ils n'ont donné lieu à aucune discussion.

L'administration centrale de l'Allier dénonce une circulaire adressée, de Paris, à un prétendu *cercle constitutionnel* de Montluçon. Il n'existe aucune réunion de cette nature dans le département de l'Allier; mais la missive a suffi pour mettre en mouvement tous les *frères et amis*, et leurs intrigues inquiètent déjà les bons citoyens. Le conseil passe à l'ordre du jour, et reprend la discussion sur les sociétés populaires.

Pastoret reproduit, sous un nouveau jour et avec une nouvelle force, les argumens de Vaublanc contre le danger des réunions politiques, sur-tout dans les circonstances actuelles. Les amis des clubs ont affecté de comparer ces clubs à la presse; ils ont dit que la liberté illimitée des uns, étoit comme celle de la seconde, une conséquence naturelle du gouvernement républicain. Pastoret démontre qu'il n'est, entre les clubs et la presse, aucune parité. L'éloquence, du haut d'une tribune, agite les passions à son gré; elle transforme une assemblée nombreuse en une mer irritée: mais le libelle même le plus séditieux ne communique pas toujours son poison; la contagion est du moins plus lente et moins générale. Le lecteur réfléchit, quand l'auditeur agite.

D'ailleurs la parole fugitive ne laisse point de trace après elle, et la révolte peut quelquefois être impunément prêchée par un déclamateur effréné. L'écrivain, au contraire, s'il sort des bornes prescrites par la loi, trace lui-même l'arrêt de sa condamnation; et son acte d'accusation est son libelle même. Il existe donc nécessairement une garantie contre l'abus de la presse, il n'en existe pas toujours une contre la licence de la tribune.

L'Expérience ne confirme que trop la vérité de ces assertions: c'est avec le secours seul de la parole que les jacobins ont préparé les échafauds de la terreur, et couvert la France de flots de sang. De nouvelles sociétés populaires nous menacent de nouveaux malheurs, et leur influence funeste a déjà donné des inquiétudes à la patrie. Pastoret conclut comme Vaublanc, pour la dissolution de toutes réunions, club, cercle constitutionnel, société populaire, etc.

Jean Debrie répond qu'il ne faut pas confondre l'abus avec la chose. Si les meneurs des sociétés populaires ont produit des agitations politiques, ces sociétés mêmes ont rendu de grands services à la révolution; elles ont été et seront encore, quand elles auront un frein, un foyer de lumières politiques. Les gouvernemens sages ne doivent pas repousser ces lu-

mières parties du sein du peuple. Il n'y a que les tyrans qu'elles offusquent: ainsi Domitien chassa les philosophes de Rome, mais Trajan et Marc-Aurèle les rappelèrent; ainsi Cromwel proscrit toutes les réunions de citoyens; à peine souffroit-il qu'ils s'assemblassent plus de quatre. Jean de Brie demande que la commission soit chargée de présenter un nouveau projet qui puisse concilier ce qu'on doit à la sûreté publique avec les principes de la liberté.

Les deux discours précédens seront imprimés. Madier vouloit que celui de Jean Debrie fût tiré au nombre de trois exemplaires pour chaque membre, parce qu'il importe, disoit-il, de faire connoître aux départemens méridionaux les principes actuels de Jean Debrie, l'un des plus ardens ennemis du terrorisme après le 9 thermidor, et depuis devenu l'apologiste des sociétés populaires. Cette motion incidente est écartée par l'ordre du jour.

On réclame la clôture de la discussion. Boulay, de la Meurthe, veut qu'elle continue pour éclairer le peuple témoin des débats.

Un membre du département de l'Yonne annonce que, sur l'invitation faite par une lettre de Paris, au commissaire du directoire dans la commune d'Auxères, quatre-vingts individus ont déclaré qu'ils vouloient former un cercle constitutionnel. Parmi ces quatre-vingts individus, on remarquoit seize membres du comité révolutionnaire de 1793, le reste étoit composé des sbirres de ce comité. Deux cents citoyens, justement alarmés de cette réunion nouvelle, se sont portés en masse vers le lieu destiné à ses séances. L'administration, pour prévenir tant de désordres, a fait dissoudre le cercle se disant constitutionnel, et depuis tout est rentré dans l'ordre.

La discussion est fermée; le projet de Vaublanc obtient la priorité. Malgré les réclamations de Guillemardet, le conseil reconnoît l'urgence; mais sur les nouvelles observations de Thibaudeau, il remet sa décision à demain. Thibaudeau, Vaublanc et Boulay sont adjoints à la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENTE DE DUPONT, DE NEMOURS.

Séance du 4 thermidor.

Sur la proposition de différentes commissions, le conseil approuve les résolutions suivantes:

1^o. Celle du 8 floréal, relative à ceux qui auroient vendu leurs suffrages dans les assemblées primaires.

2^o. Celle du 23 messidor, qui confirme les opérations de l'assemblée primaire du canton d'Orbec.

3^o. Celle qui accorde un supplément de solde aux troupes stationnées à Paris.

Noblet propose le rejet de la résolution du 14 messidor, relative à la vente des domaines nationaux. Le motif du rejet proposé est que l'article 3 refuse d'admettre en paiement de ces biens les ordonnances des ministres. Le conseil ajourne.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44; CUCHET, rue et Hôtel Serpente; et RICHARD, rue de Thionville, No. 40: et pour toute la Belgique, chez Horgnies, à Bruxelles.
Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois; de 18 liv. pour six mois, et de 36 liv. pour l'année.